

Compte-rendu du conseil municipal du 13 Juin 2024

Présents : Francis Laguerre, Pascal Philip, Lionel Glinka, Jean-Pierre Casta, Sophie Colombant, Patricia Laurent.

Absents excusés : Daniel Alard, Aurore Guimard et Sandrine Serrano, Edouard Jeannot

Absente : Florence Martin Pons.

Secrétaire de séance : L. Glinka

1 – Compte rendu du conseil municipal précédent

Compte rendu du conseil municipal du 28 Mars 2024 validé à l'unanimité.

2 – Subventions

Lors de la venue des Espagnols afin de commémorer la mémoire des Guérilleros et les 20 ans de jumelage avec la commune de Sant Cruz de Moya, les associations (Anim'236, le Foyer Rural et Bien Vivre à Prayols) ont avancé l'argent afin d'organiser les repas. Il a été convenu de les rembourser factures à l'appui. (82.07 € au Foyer en déduisant la subvention de la Région (500 €) plus la vente des couteaux (250 €) soit une dépense de 832.07 €, 182.68 € à ANIM 236, 971.53 € pour Bien Vivre à Prayols). De plus, la commune a payé le repas de l'azinat (800€) et les photos (400€).

Une délibération doit être réalisée afin de valider des subventions exceptionnelles à hauteur du montant dépensé : **validé à l'unanimité**

3 – Personnel

Une délibération doit être prise afin de valider le stage d'Agent de Sécurité de la Voie Publique (ASVP) qu'a réalisé José Antunes : **validé à l'unanimité**. De plus, la commune doit l'équiper d'une tenue spécifique à ces nouvelles fonctions soit 1000€ environ : validé à l'unanimité

Une délibération doit être prise : la création d'un emploi temporaire pour remplacement à hauteur de 10H/semaine pour 1 mois (renouvelable le temps nécessaire) : **validé à l'unanimité**.

4 - Travaux de voiries :

2023-2024 : Les travaux réalisés sont

- Au-dessus du quartier de Tarteing, le long du ruisseau de la Prade, enrobé à chaud.
- Chemin de Las Parets, assainissement du pluvial

Ces travaux ont un coût de 48 254,72 €, le reste à charge de la commune est de 10 534,30 € et doit être versé à l'Agglo.

2024-2025 : Les travaux en prévision sont :

- Chemin de la Prade, enrobé à chaud.
- Chemin de la Micoulau, enrobé à chaud.
- Chemin du Ciraret, assainissement du pluvial

5 – Urbanisme :

Une délibération doit être prise afin de valider l'achat par la commune des réserves et opérations du PLU à hauteur de 10€ le m² : **validé à l'unanimité**

L'achat de la parcelle de M. Blanqué (Guillamat-La Lauze) pour agrandir le tournant : 26 m² à 10 € le m² (opération 13) : **validé à l'unanimité**

Suppression de la réserve 11 qui prévoyait chemin de las Parets l'élargissement de la chaussée à 8m : **validé à l'unanimité**

6 – Rénovation de l'éclairage public

En collaboration avec le SDE09, la commune a la possibilité de rénover l'éclairage public à partir du cœur du village jusqu'à la Citadelle. Ces travaux de rénovation (2^{ème} tranche) sont estimés à 32 600€ : Etat 14 760 € (Fonds Verts), SDE09 9690 €, soit 25% restant à charge pour la commune (8150 €).

Une délibération doit être prise afin de valider ces travaux : **validé à l'unanimité**

7 – Restauration de l'ancien atelier municipal

À la suite de la concertation en Bureau municipal de transformer l'ancien atelier municipal en bistrot, il a été conseillé à la commune de passer par un architecte car ce lieu recevra du public et sera soumis à ERP. Le nom de Mr Anel a été validé par le conseil municipal.

8 - Questions diverses :

Coupe usagère : 12 lots ont été attribués pour une valeur de 250 € pour 2 cannes. Une réunion est prévue le 18 juin afin d'organiser le transport.

Les antennes : TDF perdant des contrats, ils diminuent le montant de la location tandis que ceux qui gagnent des contrats n'augmentent pas le montant de leurs locations. Lors du renouvellement du bail, la commune devra faire attention aux contrats voir faire appel à un consultant spécialisé dans le domaine.

Jardin partagé : Le règlement a été revu par le conseil municipal et validé à l'unanimité

Bien Vivre à Prayols : La récré(e), bistrot associatif est actuellement tenu principalement par 3 couples. Tout bénévole est le bienvenu à condition bien sûr de respecter le règlement du bistrot ainsi que la loi sur la gestion des débits de boisson. Pour rappel, les bénéfices sont reversés en fin d'exercice aux associations Prayolaises. Ce partage est réalisé sous forme de quote-part sachant qu'un bénévole est une part lorsqu'il tient le bistrot. Soit par exemple, 100 ouvertures du café et 2 bénévoles pour chaque ouverture cela fait donc 200 parts. Si un bénéfice de 1000 € est réalisé cela donne une quote-part de 1000 / 200 soit 5 €. Suivant la ou les associations que représentent le bénévole, un pourcentage de quote-part sera redistribué à l'association.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Lionel Glinka président de Bien Vivre à Prayols

Fin de séance à 20H15